

## Collecte des encombrants en Haute-Côte-Nord

Les Escoumins, le 18 avril 2019. – Les résidants de La Haute-Côte-Nord pourront se départir des objets volumineux qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte régulière des ordures, lors de la collecte des encombrants qui aura lieu selon l'horaire suivant :

<b>Municipalité</b>	<b>Date de la collecte</b> <i>(avant 6 h le matin et au plus tôt 48 heures avant la collecte)</i>
Forestville →	13 mai
Longue-Rive →	13 mai
Portneuf-sur-Mer →	13 mai
Tadoussac →	21 mai
Sacré-Coeur →	21 mai
Les Bergeronnes →	27 mai
Les Escoumins et Essipit →	27 mai
Colombier →	3 juin



**ÉGALEMENT  
ACCESSIBLE AUX  
COMMERCES**

***Les matières doivent être empilées et attachées en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur chargement.***

La collecte des encombrants s'adresse aux usagers du secteur résidentiel et commercial et pour une limite de 4 m<sup>3</sup>. Par ailleurs, aucunes ordures ménagères ne doivent être déposées à la rue pendant celle-ci.

Les « encombrants » sont des matières résiduelles d'origine domestique qui ne peuvent être déposées dans le bac vert en raison de leur grosseur, notamment les meubles, les appareils électroménagers, réservoirs d'eau chaude, matelas, portes et fenêtres, accessoires de jardin, ainsi que les douches, lavabos, cuvettes, tapis et couvre-planchers (roulés), filtres et pompes de piscine, toiles de plastique (roulées).

Il est à noter que les débris de construction, rénovation et démolition, les pneus, ainsi que les matériaux d'excavation en vrac (ex. : brique, asphalte, etc.) **ne seront pas ramassés** lors de cette collecte. Ces matières doivent plutôt être déposées aux écocentres de Portneuf-sur-Mer, Sacré-Cœur ou des Bergeronnes.

Quant aux résidus dangereux (ex. : contenants de peinture et d'huile, pesticides, piles, etc.) et produits électroniques (ex. : téléviseurs, ordinateurs, etc.), ils **doivent être apportés aux écocentres ou aux dépôts accessibles** dans chacune des municipalités.

Pour les modalités concernant la collecte des résidus verts, veuillez contacter votre municipalité locale.

– 30 –

Source : Marylise Bouchard, agente aux communications et soutien administratif  
Service de la gestion des matières résiduelles  
1 866-228-0223 poste 231  
infogmr@mrchn.qc.ca